

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ D'UN MEMBRE DE L'OPPOSITION

**Le 23 mai dernier, Daniel Ceballos, ancien maire de San Cristóbal dans l'État de Táchira, a été transféré d'une prison militaire vers une prison civile à San Juan de Los Morros, dans l'État de Guarico. Sa sécurité suscite des inquiétudes.**

Tôt dans la matinée du 23 mai 2015, **Daniel Ceballos**, qui appartient au parti de l'opposition Voluntad Popular, a été transféré de la prison militaire de Los Teques, dans l'État de Miranda, vers une prison civile à San Juan de Los Morros, dans l'État de Guarico (centre du pays). Sa famille et ses avocats ont indiqué à Amnesty International qu'ils craignaient pour sa sécurité.

Le transfert est survenu quelques semaines après que la Commission interaméricaine des droits de l'Homme a ordonné que des mesures conservatoires soient prises en faveur de cet homme, et appelé le Venezuela à protéger sa vie et son intégrité physique, ainsi qu'à garantir que ses conditions de détention soient conformes aux normes internationales.

Daniel Ceballos est détenu depuis le 19 mars 2014, alors qu'il était maire de San Cristóbal pour des charges liées aux manifestations contre le gouvernement qui ont secoué le pays entre février et juillet de la même année. En août dernier, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a dénoncé le caractère injuste de son incarcération. Sur la base de cet avis, le Haut-commissaire aux droits de l'Homme a demandé aux autorités de libérer cet homme sans délai.

Daniel Ceballos est inculpé de rébellion civile et de conspiration en vue de commettre une infraction. Il doit être relâché car aucun élément n'étaye ces charges et sa détention semble motivée par des raisons politiques.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à veiller à ce que Daniel Ceballos soit protégé de la torture ou d'autres mauvais traitements en détention ;
- priez-les de se conformer aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire et de libérer cet homme sans délai ;
- exhortez-les à enquêter sur les atteintes aux droits humains commises l'année passée lors des manifestations antigouvernementales.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 JUILLET 2015 À :**

Vice-président du Venezuela  
 Jorge Arreaza  
 Vicepresidencia de la Republica  
 Av. Urdaneta, Esquina de Carmelitas  
 Caracas, Venezuela  
**Courriel : via**  
<http://www.vicepresidencia.gob.ve>  
**Twitter : @jaarreaza**  
**Formule d'appel : Señor**  
**Vicepresidenta, / Monsieur le Vice-**  
**président,**

Procureure générale  
 Luisa Ortega Díaz  
 Edificio Sede Principal del Ministerio  
 Público  
 Esquinas de Misericordia a Pele El Ojo  
 Avenida México, Caracas, Venezuela  
**Fax : +58 212 578 3239**  
**Courriel :**  
[ministeriopublico@mp.gob.ve](mailto:ministeriopublico@mp.gob.ve)  
**Formule d'appel : Dra. Fiscal, /**  
**Madame la Procureure générale,**

**Copies à :**  
Médiateur  
 Tarek William Saab  
 Defensor del Pueblo  
 Av. Urdaneta - Frente a El Universal  
 Centro Financiero Latino, Piso 27  
 Caracas, Venezuela  
**Fax : +58 212 5077025**  
**Courriel :**  
[contacto@defensoria.gob.ve](mailto:contacto@defensoria.gob.ve)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 33/14. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/en/documents/amr53/010/2014/en/>.

# ACTION URGENTE

## VENEZUELA. CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ D'UN MEMBRE DE L'OPPOSITION

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le recours à une force excessive et les affrontements entre manifestants antigouvernementaux et groupes armés soutenant le gouvernement ont fait au moins 43 morts et 878 blessés lors des manifestations organisées entre février et juillet 2014 au Venezuela. Certains ont été victimes d'actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Quelque 3 300 personnes ont été arrêtées. Si la plupart ont été relâchées, selon les chiffres officiels, 507 d'entre elles risquent d'être jugées pour leur implication présumée dans les violences commises lors des manifestations. Au moment où nous écrivons, au moins 20 civils de droit commun sont maintenus en détention. Amnesty International craint que d'autres personnes appréhendées dans le cadre de ces événements soient incarcérées arbitrairement.

Bien que le système pénitentiaire vénézuélien ait subi des réformes, les conditions carcérales sont toujours extrêmement dures. Le manque de soins médicaux, d'eau potable et de nourriture, l'insalubrité, la surpopulation et la violence dans les prisons et les postes de police demeurent un sujet d'inquiétude. Des armes, notamment des armes à feu, continuent d'être régulièrement utilisées lors d'affrontements dans ces établissements. Entre 1999 et 2014, 6 472 décès et 16 387 blessures ont été enregistrés dans les prisons vénézuéliennes. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 309 et 179 rien que pour 2014.

Nom : Daniel Ceballos

Homme

Action complémentaire sur l'AU 33/14, AMR 53/1715/2015, 25 mai 2015

